



Fédération Meurthe et Mosellane pour la Promotion
de l'Environnement et du Cadre de Vie
65 Rue Léonard BOURCIER – 54 000 NANCY
Tél.03.83.98.12.44. - rrflore54@wanadoo.fr
www.flore54.org



Objet : débat public sur l'A31 bis.

Lettre RAR

À Nancy, le 04 février 2016

Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris

Madame la Ministre de l'environnement et du développement durable et de l'énergie,

FLORE 54 est une fédération d'associations, regroupant 53 structures en Meurthe et Moselle, agréée par Monsieur le Préfet pour la protection de la nature, de l'environnement et pour participer aux débats publics en lien avec l'environnement (arrêtés des 13 et 14 novembre 2012).

A ce titre, la fédération FLORE 54 est particulièrement attentive sur les dossiers du département concernant l'aménagement du territoire, les transports, la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le cadre de vie, la santé et bien d'autres sujets.

Le dossier A31 Bis débattu en Lorraine depuis plusieurs mois est bien au cœur de nos réflexions, aussi nous souhaitons que vous portiez avec vos services une attention particulière aux remarques et propositions émises ci-dessous.

En préalable, il est bon de rappeler que de très nombreuses demandes faisant état de l'absence de solutions alternatives mises au débat n'était pas pour nous satisfaire et constituait, pour la fédération FLORE 54, un manquement grave au dossier préparé et présenté par la DREAL Lorraine.

Sur le dossier proposé, bien qu'écarté du projet, le débat sur l'A31 bis touche directement le Grand Nancy – agglomération de 270 000 habitants- et même au-delà.

La fédération FLORE 54 souhaite avoir une approche globale sur l'ensemble des déplacements, pour toute l'agglomération ce qui est loin, très loin, d'être le cas dans le dossier qui nous a été présenté.

Il nous semble en effet difficile de ne pas avoir cette vue d'ensemble pour déterminer et mettre en œuvre un projet crédible.

Le tronçon de l'A31 qui traverse actuellement le Grand Nancy ne bénéficie d'aucun aménagement prévu puisque le projet retenu et présenté par la DREAL Lorraine prévoit seulement un nouveau barreau de Dieulouard à Toul/Gye, d'où de très nombreuses interrogations.

Lors des différents débats publics, la DREAL Lorraine, malgré de nombreuses questions à ce sujet, à toujours écarté l'hypothèse de la mise à 2X3 voies sur l'A31 de la portion entre Dieulouard et Toul passant par Laxou (échangeur origine d'entrée d'agglomération).

De plus, le projet DREAL Lorraine ne traite pas des problèmes actuels des autoroutes A33 et pour partie de A 31 car il ne traite pas des circulations et des flux en provenance ou à destination :

- de Lunéville et de Strasbourg ;
- ni ceux en provenance ou à destination d'Epinal et de la Suisse ;
- ni ceux en provenance ou à destination de Paris ou de l'ouest de la France.

Et que dire des axes A31 et A33 qui traversent le massif de Haye, forêt en voie d'être protégée (en attente prochaine de l'arrêté du conseil d'Etat, le dossier est actuellement au ministère de l'agriculture), les deux axes autoroutiers qui traversent cette forêt ne sont pas conformes du point de vue environnemental :

- pas de bassins de rétention, alors qu'au passage des Baraques nous sommes en bassin versant vers le captage d'eau de Champigneulle et Frouard et sur l'ENS du vallon de Bellefontaine ;
- de nombreuses zones de bruits insupportables pour les habitants (à Champigneulle, Maxéville, Villers Clairlieu, Houdemont, Ludres, Fléville...), la mise en place de murs anti-bruit devient indispensable et pas seulement pour les communes citées ci-dessus ;
- des aires d'autoroute scandaleusement laissées à l'abandon depuis plusieurs années (Gondreville - Villers-lès-Nancy), sans toilettes et avec de graves problèmes connus comme l'hygiène, la propreté, la santé publique ou l'environnement non traités ;
- pas de passage à faune pour petit et/ou grand gibier sur ce massif forestier de 11 400 hectares. De nombreux animaux tués chaque année avec risque quasi quotidien d'accident grave voire de carambolage sur ces deux portions d'autoroute !

Devrons nous attendre trente ou quarante ans pour ces mises aux normes évoquées ci-dessus et considérer ainsi que ces manquements ne sont ni prioritaires ni importants ?

Est-il normal de ne rien faire alors que chaque jour apporte son lot de risques de catastrophes écologiques sur ces zones ?

De plus l'échangeur origine de Laxou connaît à certaines heures des difficultés d'absorption de trafic, et pas seulement l'axe Nord-Sud. Il faut donc bien prendre en compte que bon nombre de ces trafics et leurs conséquences resteront inchangés malgré l'hypothèse d'un nouveau barreau.

A plusieurs reprises, la DREAL Lorraine a déclaré que les problématiques que nous évoquons étaient indépendantes de la circulation Nord/Sud et du projet A31 bis et qu'elle se tenait à disposition du Grand Nancy pour étudier les aménagements nécessaires à ce qui serait donc considéré comme un axe périphérique.

Au vu du trafic actuel ou de celui qui pourrait rester dans l'hypothèse d'un barreau, tous les éléments laissent à penser que les autoroutes à l'ouest de l'agglomération de Nancy ne pourront pas devenir des axes périphériques.

La DREAL Lorraine sous-entend également que les aménagements ne sont plus possibles du fait de la forêt qui sera prochainement classée.

Ses propos interviennent à peine 18 mois après la fin des négociations et de l'enquête publique pour le classement du massif forestier.

Sur ces axes évoquer ci-dessus et qui connaissent de nombreux problèmes, pourquoi aucune étude n'est disponible sur le sujet, ou tout du moins n'a été communiquées par la DREAL Lorraine, il en est de même pour l'échangeur d'entrée d'agglomération sur Laxou.

Hors durant les 4 années de procédure de classement (2011-2014) plus les deux années de préparation (2009-2010), non seulement la DREAL Lorraine n'a effectué aucune étude qui aurait permis de juger de l'espace nécessaire aux aménagements mais elle a expressément demandé des exclusions de périmètre en vue d'un élargissement possible de l'axe A31-A33 et pour des aménagements à l'échangeur origine.

Ces espaces ont été validés par l'ensemble des partenaires dont la DREAL Lorraine et la DDT 54 et ont par conséquent été exclus du périmètre de protection (aucune remarque à l'enquête publique sur ce sujet).

Nous nous devons également de rappeler que si nous sommes totalement opposés à la réalisation d'une nouvelle sortie routière ou autoroutière arrivant sur la zone de Auchan Laxou (un des points à l'origine de la création d'un collectif de 75 associations qui est à l'origine de la demande de classement du massif de Haye), nous avons proposé que soit étudiée la possibilité d'exclure éventuellement une petite partie du massif de Haye à l'ouest de l'échangeur –côté cœur de forêt –, sur une zone forestière Domaniale.

L'espace ainsi proposé pourrait certainement donner plus d'espace pour réaliser la mise aux normes de l'échangeur origine sur Laxou.

Comme pour l'ensemble des zones exclues du périmètre de protection dont la partie coté Laxou, toute zone de forêt non utilisée resterait (sauf distraction) en forêt domaniale.

Mais là encore aucune étude communiquée et pas de concertation de la part de la DREAL Lorraine !

Le dossier de protection du massif de Haye a été monté par les services de l'Etat et sous la responsabilité de plusieurs Préfets de Meurthe et Moselle qui se sont succédés entre 2007 et 2015 ; un consensus très large a été trouvé et le dossier a été approuvé y compris par l'Etat dont fait partie la DREAL Lorraine!

A FLORE 54 nous disons NON au positionnement et au projet proposé en l'état par la DREAL Lorraine, car il faut regarder et traiter les problèmes dans leur globalité !

Et de plus, si des contraintes de surfaces réduites pour des aménagements sont tout à fait faisable dans certaines régions, notamment en montagne ou en zone urbaine ou dans certains pays, pourquoi pas dans ce cas en Lorraine?

Nous rappelons que l'hypothèse de la mise à 2 x 3 voies de l'A31 et A33 a bien été évoquée à plusieurs reprises dans le cadre des travaux sur la protection du massif de Haye, par exemple lors du comité plénier du 30 avril 2009.

Site : <http://extranet.foret-de-haye.54.developpement-durable.gouv.fr/> (accessible avec code donné par la Préfecture).

Lors de débats, il a également été annoncé par la DREAL les difficultés d'aménagements et des travaux complexes à mener à hauteur de Maxéville en cas d'élargissement de l'A 31; il a même été avancé la probabilité d'évacuer une partie de la population pour cause d'utilisation d'explosif

Nous avons fait vérifier ces informations !

Faut-il ignorer, sourire ou se fâcher face à des tels propos excessifs ?

Trois indications peuvent d'ailleurs contredire ces avis de la DREAL :

- d'une part nous sommes sur un secteur où la couche de calcaire est très friable, donc les travaux peuvent être menés avec les moyens actuels sans grande difficulté. L'exploitation de nombreuses carrières sur tout le secteur et pendant de nombreuses années conforte notre positionnement ;
- d'autre part sur la partie supérieure de la zone, de nombreuses surfaces sont actuellement libres d'activités et peuvent sans aucune difficulté être utilisées pour la réalisation de travaux sans aucune conséquence pour la circulation sur l'A31 ;
- enfin, les matériaux extraits localement seraient réutilisés pour les aménagements de proximité, diminuant ainsi la densité du trafic des engins de chantier.

FLORE 54 est toute disposée pour guider et effectuer une visite des lieux !

Le Grand Nancy s'est par ailleurs prononcé en faveur du projet d'un nouveau barreau, écartant de fait l'étude de faisabilité d'un aménagement de l'axe existant – A31 – A33.

La communauté urbaine pourra donc, avec la DREAL Lorraine, considérer d'éventuels aménagements (à 30 ou 50 ans ?), à la fois pour améliorer le trafic et la fluidité aux échangeurs (Houdemont / Brabois/ Laxou) et remettre aux normes environnementales un axe qui traverse la forêt de protection.

En gros, dans le cas où ça marche :

- La Communauté Urbaine a-t-elle les moyens financiers de ce qu'elle considère comme une opportunité ? A quelle échéance ?
- La Communauté Urbaine admet-elle que les aménagements nécessaires notamment sur les aires de Villers ne sont pas urgents ni importants, les repoussant à 30 ou 50 ans.

En gros dans le cas où le report ne fonctionne pas (on est, en l'état, un peu en droit de se poser la question, ne serait-ce dans notre région, en raison du fiasco de l'autoroute A4 vers Paris).

D'ailleurs, le nouveau barreau règle-t-il le problème de l'axe vers Paris ou d'autres axes ? Non !

La Communauté Urbaine continuera de subir les désagréments dus au trafic : engorgements, pollutions sans aucun aménagement... **Ça s'appelle la double peine. Sacré pari !**

Le grand risque qui émerge de ces débats publics est le fractionnement du territoire. On a bien vu à chaque intervention comment le Toulousain s'oppose à Nancy, le Bassin de Pompey à Nancy, Nancy à Metz et à Thionville, le pays haut au Luxembourg... A notre échelle, l'évitement de Nancy est considéré comme un privilège accordé aux Grand Nancéiens, pour lesquels on sacrifierait quelques villages et habitants du Toulousain.

L'absence pour partie d'élus du Grand Nancy ou de Nancy lors des débats est d'ailleurs vécue de la sorte, ceux-ci se désintéressant d'un débat qui ne les concernerait pas ; ou qui les avantagerait, comme cela a été vécu lors de l'ouverture des débats à Nancy.

A l'aire de l'arrivée de la Métropole et quand on voit les moyens déployés par le Grand Nancy pour convaincre édiles et décideurs de son bien-fondé, l'impression laissée est étrange...

A l'échelle de la Lorraine et de la nouvelle région, ces axes de transport routiers sont évidemment très importants, sauf que le débat ainsi fragmenté resserre tout le monde sur son pré-carré.

Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la fédération FLORE 54 en appelle à votre bon sens et vous demande de surseoir au projet de l'A31 Bis tel qu'il a été présenté par les services de la DREAL Lorraine.

Restant à votre disposition, au nom de la fédération FLORE 54, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour la fédération FLORE 54

Le Président

Raynald RIGOLOT

